



Morsure de chien tenu en laisse

Par **helektra**, le **03/05/2015** à **03:54**

bonjour

alors que j etais assis avec mon chien tenu en laisse assis a cote de moi , une personne s est approche avec son chien qui est venu sentir le mien, en reaction mon chien la mordu a la gueule, le proprieteire du chien mordu a voulu intervenir en meme temps que moi pour ouvrir la gueule d emonc hien pour qu il lache prise, il a ete blessé a deux doigts.
je lui ai laisse mes coordonnées pour qu il contacte son

assurance afin de regler cela avec la mienne.

maintenant il me me menace car je n ai pas voulu payer la facture veterinaire et je lui ai repondu que cela se reglerai avec les assurances, de ce fait il est allé aux urgences pour faire constater sa blessure et a eu un itt de 8 jours avec lequel il est allé a la gendarmerie porter plainte et a envoye un courrier au maire de ma commune pour declarer la morsure de mon chien, hors je ne suis pas d accord si je reconnais parfaitement le fait que mon chien est mordu le sien (legere blessure qui na demande qu une desinfection) mais aboslument pas que mon chien l ai mordu car il s est blessé en tentant d ouvrir la gueule de mon chien donc en s interposant au lieu de me laisser faire,

je signale que son chien comme mon chien etait tenu en laisse, mon assurance m a dit que dans ce cas c etait 50/50 d autant plus que c est son chien qui est venu vers le mien ...mais qu en est il pour la plainte ?